



# SUISSE JUNIOR CHALLENGE

État : juillet 2025

## Contenu

1.	Catégories d'âge .....	2
2.	Droit de participation.....	2
3.	Eliminatoires et tournoi final .....	2
	3.1 Qualification locale .....	2
	3.2 Tour intermédiaire régional.....	3
	3.3. Finale nationale .....	3
4.	Organisation de la finale nationale .....	3
5.	Système de jeu .....	3
6.	Le Suisse Junior Challenge en résumé.....	5
7.	Licence gratuite .....	5
	Annexe.....	6

## 1 Catégorie d'âge

Le Suisse Junior Challenge (SJC) se déroule en une catégorie d'âge. Les filles et les garçons ne sont pas séparés.

U14                    Années 2012 et plus jeunes

## 2 Droit de participation

Le SJC est ouvert à tous les garçons et à toutes les filles qui :

- a) suivent leur scolarité obligatoire en Suisse ou sont de nationalité suisse ;
- b) sont né(e)s après le 1er janvier 2012 ;
- c) n'ont jamais été en possession d'une licence de Swiss Table Tennis (STT) ou d'une autre fédération de tennis de table ou un T-Card;
- d) acquièrent une licence ultérieure à partir du 1er janvier de la nouvelle année civile ; ces joueuses et joueurs peuvent disputer la compétition jusqu'à la fin ;

## 3 Eliminatoires et tournoi final

### 3.1 Qualification locale (d'octobre à mars)

#### Systeme de jeu :

Championnat par équipes en différents groupes – chacun joue contre chacun. La qualification se compose de groupes comptant entre quatre et huit équipes chacun. Les différents groupes sont formés en fonction de „l'appartenance association régionale“. Si une association régionale (AR) annonce très peu d'équipes ou des équipes isolées, il faut intégrer celles-ci dans un autre AR. Une équipe qui est intégrée dans une autre AR fait également partie de cette AR pour calculer les places de participation à la finale suisse.

Les groupes comptant six à huit équipes disputent un tour préliminaire simple, les groupes comptant cinq équipes (et moins) disputent un tour aller et un tour retour.

#### Organisation :

- Swiss Table Tennis est responsable de la promotion et de la réception des inscriptions.
- Les associations régionales sont responsables de l'organisation de la qualification locale et du tour intermédiaire régional.
- Les clubs inscrivent les équipes et ils sont chargés de nommer un responsable des équipes. Les responsables des équipes / clubs sont chargés de faire respecter les plans des matchs. Les reports de matchs doivent être annoncés à l'association régionale.
- En règle générale, les responsables des équipes organisent la gestion des matchs (organisation sur place, matchs avancés/reportés, etc.) de manière autonome. Ils sont aussi les interlocuteurs des équipes adverses. En cas de questions ou de remarques, les responsables des associations régionales sont à votre disposition.

### 3.2 Tour intermédiaire régional (avril)

Si la qualification locale dans une AR a eu lieu en plusieurs groupes, un tour intermédiaire régional est ensuite disputé.

**Systeme de jeu :** les meilleures équipes des championnats locaux disputent un tour intermédiaire régional. En fonction du nombre des équipes, on joue des matchs de poule, avant d'appliquer le système de l'élimination directe.

**Jours de match :** durant un week-end.

#### Organisation :

Les responsables régionaux organisent et dirigent le tour intermédiaire régional (durant un week-end).

### 3.3 **Finale nationale (mai/juin)**

#### **Systeme de jeu :**

Les meilleures équipes des tours intermédiaires régionaux disputent une finale nationale – d'abord poules, ensuite selon le système de l'élimination directe.

- Contingent : le nombre maximum d'équipes sélectionnées par catégorie est égal au double du nombre d'AR ayant organisé des qualifications locales et régionales pour au moins deux équipes dans cette catégorie.
- Nombre d'équipes sélectionnées par AR : chaque AR ayant organisé des qualifications a droit d'office à une équipe. Les places restantes sont attribuées aux différentes AR proportionnellement au nombre d'équipes ayant participé jusqu'à la fin aux éliminatoires locales. Ces places sont attribuées en utilisant la méthode d'Hondt utilisée dans différents pays lors d'élections au système proportionnel (méthode de la plus forte moyenne, voir exemple).
- Lors de l'attribution des dernières places, en cas d'égalité de moyenne, c'est l'équipe qui a le plus grand diviseur qui est sélectionnée en premier.
- Le nombre d'équipes sélectionnées par AR ne doit pas être supérieur à la moitié du nombre d'équipes ayant participé aux éliminatoires locales ; pour pouvoir participer à la finale nationale, une AR doit avoir organisé des éliminatoires locales pour au moins deux équipes.
- Si en raison d'un nombre d'inscriptions insuffisant de leur AR, une équipe a été attribuée à une autre AR, elle fait partie de l'AR dans laquelle elle a disputé la qualification locale également pour calculer le contingent des places de participation.

## 4. **Organisation de la finale nationale**

La finale se déroule sur un seul jour, un dimanche à la fin du mois de mai.

**Première situation possible :** 16 équipes sélectionnées (toutes les AR représentées)

On forme quatre groupes à quatre équipes. Les équipes qui finissent leur groupe sur la première ou deuxième place se qualifient directement pour le quart de finale.

**Deuxième situation possible :** 14 équipes sélectionnées (ou moins)

On répartit les 14 équipes en 2 groupes de 4 équipes et 2 groupes de 3 équipes. Il y a 8 équipes sélectionnées qui entrent directement dans le tableau du quart de finale.

**Troisième situation possible :** 12 équipes (ou moins)

On forme deux groupes à six ou cinq équipes. Les équipes qui finissent leur groupe sur la première ou deuxième place se qualifient directement pour les demi-finales.

**Quatrième situation possible :** 8 équipes (ou moins)

On forme deux groupes à quatre équipes. Les équipes qui finissent leur groupe sur la première ou deuxième place se qualifient directement pour les demi-finales.

Swiss Table Tennis définit le mode pour la finale au préalable.

## 5. Système de jeu

5.1 L'ordre des matchs : des équipes de 2 joueurs s'affrontent, on joue quatre simples et un double :

A – Y  
B – Z  
Double  
B – Y  
A – Z

Les équipes se composent d'au moins 2 joueurs. Les titulaires et les remplaçants sont inscrits nominativement. Pour le double, chaque équipe peut aligner un troisième joueur dont le nom sera inscrit dans le champ prévu à cet effet de la feuille de match. Les matchs se déroulent selon les règles de tennis de table actuelles (trois sets gagnants, 11 points, etc.).

5.2 La distribution des points se fait selon les matchs gagnés. Exemple : si la rencontre entre l'équipe A et l'équipe B se termine sur le score de 3:2, l'équipe A obtient 3 points pour le classement, l'équipe B obtient 2 points.

5.3 Après la fin des matchs, la feuille de match doit être envoyée à la personne responsable de l'association régionale **dans les 48 heures**.

**C'est aussi possible de saisir vous-même les résultats dans click-tt (avec votre login du club) comme au championnat par équipe des licenciés.**

5.4 **Déplacement de matches / Poules :**

Il est possible d'avancer des matchs de façon illimitée. Si aucune date ne peut être fixée d'un commun accord entre les équipes concernées, l'association régionale est responsable de fixer la date du match. **Par consentement mutuel, il est également possible d'organiser des poules** (l'organisation se fait de manière autonome par les responsables des équipes). Les matchs avancés et reportés ainsi que les poules doivent être annoncés à l'avance par e-mail à l'association régionale.

Tous les matchs de la qualification locale doivent avoir eu lieu le **31 mars** (30 avril si aucun tour intermédiaire régional). Tous les matchs qui n'ont pas été disputés à ce moment sont pris en compte avec le résultat 0:0.

5.5 **Joueurs titulaires :** Chaque club doit inscrire deux joueurs titulaires par équipe ainsi que tous les remplaçants. Les remplaçants ne doivent pas être affectés à une équipe spécifique avant leur première participation.

5.6 **Joueurs remplaçants :** C'est possible de jouer avec des joueurs remplaçants pour autant que c'était communiqué à l'association régionale responsable avant le match. Les règles des joueurs remplaçants 50.4.5 et 50.4.6 dans le règlement sportif conviennent comme directives. Chaque club doit inscrire deux joueurs titulaires par équipe, ainsi que leurs remplaçants respectifs. Les remplaçants ne doivent pas être assignés à une équipe spécifique avant leur première participation.

5.7 **Mode :** le nombre d'équipes inscrites variant fortement d'une AR à l'autre, les places pour le tournoi final sont réparties sur les associations régionales proportionnellement au nombre des équipes inscrites (voir annexe !).

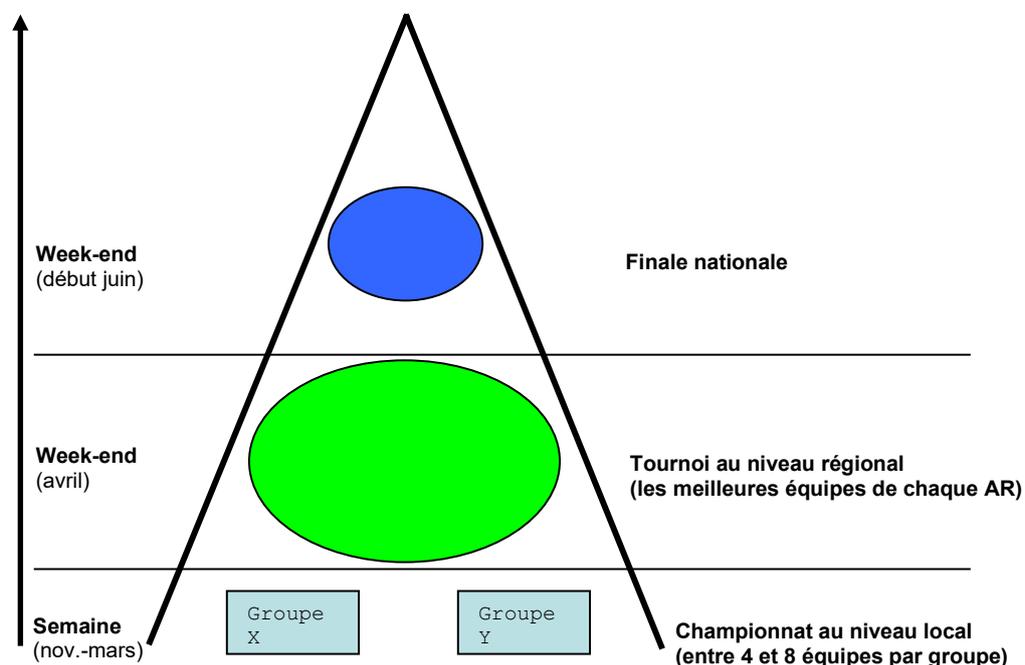
5.8 **Suite :** Si la qualification locale dans une AR a eu lieu en plusieurs groupes, un tour intermédiaire régional est ensuite disputé qui se déroulera durant un week-end entre le 1<sup>er</sup> et 30<sup>ème</sup> avril. Les dates exactes seront communiquées ultérieurement.

5.9 **Finale nationale :** la finale nationale aura lieu dimanche, le **07.06.2026** à la Vaudoise Aréna à Prilly. Les détails concernant la finale seront communiqués au début du mois de mai.

5.10 Le règlement sportif STT constitue la base des compétitions par équipes (à l'exception des points susmentionnés).

## 6. Le Suisse Junior Challenge en résumé

*Comment la compétition se déroule-t-elle ?*



## 7. Licence gratuite

Swiss Table Tennis offre aux gagnants du Suisse Junior Challenge une licence gratuite pour la saison suivante.

## 1. Annexe

### Exemple sélection

	AR	Equipes engagées (Qualifications)	Sélection d'office	1	2	3	4	5	Attribution
U14	AGTT	11	1	11 (2)	5.5	3.67	2.75	2.2	2
	ANJTT	0	0	0	0	0	0	0	0
	ATTT	6	1	6 (5)	3	2	1.5	1.2	2
	AVVF	17	1	17 (1)	8.5 (4)	5.67	4.25	3.4	3
	MTTV	5	1	5	2.5	1.67	1.25	1	1
	NWTTV	±	0	0	0	0	0	0	0
	OTTV	9	1	9 (3)	4.5	3	2.25	1.8	2
	TTVI	0	0	0	0	0	0	0	0
		49	5						10

On divise successivement le nombre d'équipes engagées dans les qualifications par 1, 2, 3, ..., et on attribue les places aux plus fortes moyennes dans l'ordre décroissant (voir les chiffres entre parenthèses) jusqu'à ce que l'on ait épuisé les places disponibles. En cas d'égalité de moyenne, la place est attribuée en premier à l'AR qui a le plus grand diviseur (sélection numéro 4 et 5 en catégorie U15).

Die Anzahl der an den Qualifikationen teilnehmenden Mannschaften wird sukzessive durch 1, 2, 3, ..., usw. dividiert. Die Plätze werden den Höchstzahlen zugeteilt (Reihenfolge durch die in Klammern gesetzten Zahlen angegeben), bis die zur Verfügung stehenden Plätze ausgeschöpft sind. Bei Gleichheit der Zahlen wird der RV mit dem grössten Divisor zuerst gewählt (Selektion Nummer 4 und 5 in der Kategorie U15).